



MANDAT DE RECHERCHE IMMOBILIÈRE

N° -----

Conclu entre :

Le MANDANT:

Madame/Monsieur : [Nom de l'acquéreur]

Adresse : [Adresse complète]

Téléphone : [Numéro de téléphone]

Ci-après dénommé(e) « l'Acquéreur »

Et Le MANDATAIRE

ARCOLE Family Real Estate dont le siège est à TOULOUSE(31000) 46 Boulevard d'Arcole représenté par Nicole DEFICIS, Nom commercial ARCOLE GESTION IMMOBILIERE, immatriculée au registre du commerce et au greffe de Toulouse depuis le 03/10/2011 au sous le numéro SIREN 535018915.

Négociateur immobilier, en la personne de:

Madame Estelle DEFICIS agent commercial N° RSAC..... Mobile:

et Monsieur Michel DEFICIS, agent commercial N° RSAC 944116110 Mobile:+33619268649

représentés par Madame Nicole DEFICIS, titulaire de la carte

professionnelle « Transactions sur immeuble et fonds de commerce » N°.....

Adhérent à la Compagnie GALIAN Assurances(GROUPE GALIAN), dont le siège est à PARIS(75000) 89 rue de la Boétie, sous le Numéro

Téléphone : [Numéro de téléphone du courtier]

Ci-après dénommé(e) "le Courtier »



OBJET DU MANDAT

L'Acquéreur mandate le Courtier pour rechercher un bien immobilier répondant aux critères suivants :

Type de bien : [Maison, appartement, etc.]

Localisation : [Ville, région souhaitée]

Superficie : [Minimum et maximum en m²]

Nombre de pièces : [Nombre minimum de pièces]

Budget maximal : [Budget en CHF]

Caractéristiques particulières : [Jardin, terrasse, garage, vue, etc.]

2) DURÉE DU MANDAT

Le présent mandat est conclu pour une durée de 3 mois à compter de la signature du contrat. Il est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de 1 mois, sauf résiliation notifiée par écrit par l'une des parties.

3) HONORAIRES

Les honoraires du Courtier sont fixés à 2,5 % du prix d'achat final du bien immobilier en agence.

Les honoraires du Courtier sont fixés à 4 % du prix d'achat final du bien immobilier direct propriétaire.

Ces honoraires seront dus et payables lors de la signature de l'acte de vente chez le notaire.

4) OBLIGATIONS DU COURTIER

Le Courtier s'engage à :

Rechercher activement des biens correspondant aux critères définis par l'Acquéreur.

Présenter à l'Acquéreur les biens trouvés et organiser les visites.

Négocier les termes de l'achat dans l'intérêt de l'Acquéreur.

5) OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

L'Acquéreur s'engage à :

Communiquer avec précision ses critères de recherche et son budget.

Informers le Courtier de tout changement dans ses attentes ou sa situation.

6) RÉSILIATION

Le présent mandat peut être résilié à tout moment par l'une des parties avec un préavis de 15 jours. En cas de résiliation avant la finalisation de l'achat, aucun honoraires ne sera dû.

7) DROIT APPLICABLE

Le présent mandat est soumis au droit Français. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du siège du bien immobilier recherché.

Date et lieu :

LE MANDANT

Signature :

LE MANDATAIRE

Signature: